

LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE (1/2)

TARIFS

TARIF :
1000€ les 2 jours
déjeuners inclus

Pour les médecins et pharmaciens libéraux ou salariés en centres de santé conventionnés, indemnisation possible par l'ANDPC, en vous inscrivant à la session sur www.mondpc.fr. Avant l'inscription, renseignez-vous auprès du secteur formation du CHU de Nîmes : 04 66 68 35 59

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Savoir cognitif théorique, savoir faire pratique

MOYENS/OUTILS PÉDAGOGIQUES

Pédagogique ou cognitive en groupe

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Débriefing en groupe
Réalisation de 3 conciliations en établissement de santé ou en ville

Public	Lieu	Durée/ Calendrier	Intervenants
Médecins Pharmaciens d'établissement de santé Pharmaciens d'officine Préparateur en pharmacie Sage-Femme Maximum 10 personnes	CHRU de Nîmes	2 journées Date limite d'inscription 1 mois avant la formation.	Formateurs internes au service de pharmacie, secteur pharmacie clinique (PH et assistants spécialistes)

OBJECTIFS

Les événements indésirables médicamenteux représentent actuellement l'une des principales causes de préjudice ou de décès dans les systèmes de santé. De nombreuses études montrent que les erreurs médicamenteuses surviennent principalement aux étapes de transition du parcours de soin du patient (entrée, sortie, transferts). La conciliation médicamenteuse (CM) est un processus pluridisciplinaire qui permet d'intercepter et de corriger 75% des erreurs médicamenteuses aux points de transition. Cependant, l'intégration de la conciliation dans le parcours de soins est peu développée en France. Les objectifs de cette formation sont d'apporter le savoir et le savoir-faire aux pharmaciens et aux médecins pour mettre en œuvre cette bonne pratique :

- Etablir un bilan médicamenteux optimisé (BMO) à partir de différentes sources d'information et détecter des divergences médicamenteuses non intentionnelles (DNI) sur l'ordonnance médicamenteuse
- Améliorer l'efficacité de l'analyse pharmaceutique, savoir communiquer et discuter des interventions pharmaceutiques (IP) avec le prescripteur
- Accompagner la prise en charge médicamenteuse du patient avant, pendant et après un séjour dans un établissement de santé. Favoriser l'adhésion médicamenteuse.
- Organiser son temps et son activité en fonction des contraintes du terrain - Enregistrer, tracer et valoriser son activité

CONTENU

LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE (2/2)

Jour 1 : En groupe de 10 apprenants – 1 formateur - Processus Opérationnel Standardisé Med'Rec sous forme de e-learning, d'exposés oraux entrecoupés d'ateliers d'échange et de mise en situations (formation validée SFPC) - Organisation, traçabilité, valorisation de l'activité.

Jour 2 : En demi-groupe de 5 apprenants – 5 formateurs (mise en pratique tutorée) - Apprentissage de la CM par observation de plusieurs CM réalisées par un pharmacien clinicien tuteur – débriefing en groupe (1 demi-journée) - Réalisation par l'apprenant de plusieurs CM en présence d'un pharmacien clinicien tuteur – débriefing en groupe (1 demi-journée)

IMPORTANT : Le dpc des participants sera validé après retour de 3 conciliations en établissement de santé ou en ville